




n°11 Hiver 96 - 97


Journal Saisonnier de la Locale Ecolo  de Walhain

Editorial

Du bon usage du droit de réponse ...

Notre précédente parution nous a procuré pas mal de réactions : des encouragements à poursuivre, des félicitations pour notre ton et notre façon d'aborder les sujets qui vous concernent, en écrivant vert sur blanc ce que beaucoup de monde pense tout bas. La réaction des autorités communales a pris, elle, la forme d'une longue demande de droit de réponse : pas moins de 5 pages, visant 8 des 16 articles de notre dernier numéro. Autant dire que le collège envisageait d'envahir notre journal pour faire paraître à nos frais, ses propres commentaires dans notre périodique. C'eût été un peu trop facile... 

Mais que l'on nous comprenne bien : **nous sommes tout à fait ouverts au principe ainsi qu'à l'usage du droit de réponse.** Dans le cadre de nos publications trimestrielles, nous sommes amenés à exprimer notre opinion sur la politique communale. S'il est déjà arrivé qu'à l'une ou l'autre occasion nous nous sommes réjouis d'une bonne initiative, il n'étonnera personne que notre avis soit le plus souvent critique : nous dénonçons les erreurs de gestion, les décisions qui nous semblent inopportunes et les carences de la majorité. Que cela ne fasse pas toujours plaisir au collège et à ses partisans, quoi de plus normal ? Nous ne sommes pas là pour encenser la majorité, ni notre journal pour lui envoyer des fleurs. La contradiction fait en effet partie des choses qu'une formation politique, même majoritaire, doit accepter. C'est là une des règles de base de la démocratie, et c'est notre rôle de force d'opposition démocratique de l'exercer. Nous en assumons pleinement la responsabilité et nous revendiquons le droit de la poursuivre. Il ne peut dès lors être question que l'on tente de nous faire taire en (ab)usant de la technique de demande d'un droit de réponse. Si le collège nous demandait chaque fois de publier une aussi longue réponse, cela signifierait qu'un numéro sur deux deviendrait le droit de réponse du journal précédent. Autrement dit, nous serions devenus pour moitié un organe de diffusion des idées de la majorité, ce que nous ne pouvons évidemment accepter, tout le monde le comprendra aisément.

 Ces raisons, mais aussi le non respect de la loi qui règle le fond ainsi que la forme que doit prendre un droit de réponse, nous ont finalement conduit à rejeter la demande du collège. Mais pour lui démontrer notre bonne volonté par rapport au principe du droit de réponse, nous lui avons spontanément proposé de nous faire parvenir un nouveau texte. Le collège n'en a rien fait.

Libre à lui, bien sûr, de publier ses réactions dans le bulletin communal d'informations. Nous pensons d'ailleurs qu'il s'agit-là d'une bien meilleure solution : plutôt que de nous bombarder de droits de réponse qui ne visent qu'à tuer le débat démocratique, publions nos opinions dans nos journaux respectifs.

Nous avons chacun notre façon de voir la politique communale et nous avons chacun le périodique nécessaire à la diffusion de nos idées. Nous sommes entre gens civilisés, et nous nous adressons à un public averti de Walhinoises et de Walhinois qui se sentent concernés par la vie communale. Et bien, échangeons nos idées, communiquons nos avis, faisons connaître nos valeurs, et critiquons-nous mutuellement, chacun dans notre organe de presse et dans le respect des formes et du fond. Entamons sainement, par journaux interposés, si ce n'est un vrai dialogue, au moins un réel débat politique sur les sujets qui nous occupent vraiment : notre commune, nos villages et la vie quotidienne de leurs habitants. Nous en faisons publiquement la proposition au collège échevinal, ainsi d'ailleurs qu'aux autres formations politiques locales.



La vie communale ne pourra qu'en être enrichie, au bénéfice de tous les citoyens, si l'on relève sereinement notre défi démocratique.

Tout cela ne nous empêchera pas de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 1997 qui, nous l'espérons vivement, vous sera bien meilleure en tous points que celle qui se termine sur trop peu de certitudes.

Avec la Locale Ecolo-Walhain, Pierre Pochet, éditeur responsable.

Perbais, dimanche 20 juin 1999, 13 h. 30. Sur la place du village, la fête bat son plein. Les Perbaisiens sont là, nombreux. D'autres habitants des villages voisins sont venus les rejoindre. Il faut dire que leur nouvelle place est bien accueillante. Certes, le lotissement voisin est encore en construction et les abords immédiats sont toujours en chantier. Mais avec ce soleil, ces barbecues crépitants et les enfants qui jouent et courent en tout sens, on ne voudrait pour rien au monde aller ailleurs pour fêter le dernier solstice d'été du millénaire.

Bon, cessons de rêver ! Pour l'heure, la réalité est toute autre : un projet de lotissement de 19 parcelles au coeur du village de Perbais, sans aucun espace public si ce n'est une rue en cul de sac pour desservir les futures habitations. Bref, un projet sans âme qui, vu la grandeur des lots (près de 10 ares en moyenne), semble avant tout destiné à une population favorisée, et qui, en dépit de sa situation centrale dans le village, ne tient absolument pas compte de son implication sur l'aménagement général de la localité; manifestement un exemple à ne suivre par aucun autre village.

Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue au mois de novembre, nous avons lancé l'idée d'utiliser deux parcelles de ce lotissement pour créer une place de village à Perbais. L'entité en est actuellement dépourvue, ce qui oblige le Comité des fêtes à occuper de temps à autre un coin de ce terrain à lotir pour y ériger un chapiteau. Mais une place n'a

pas pour seule fonction d'accueillir les épisodiques fêtes de village, ou même le marché hebdomadaire.

Une place de village, c'est aussi un espace de rencontre, un lieu de détente, un point de convergence et un symbole d'identité pour tous ses habitants. En un mot, une place contribue fortement à la qualité de la vie d'un village.

La réalisation de ce lotissement constitue une opportunité irremplaçable pour concrétiser cette idée. Le terrain à lotir occupe en effet une position centrale dans le village. Les deux parcelles sur laquelle cette place pourrait être créée sont situées en face de «La Forge» qui est un peu le foyer culturel et récréatif de Perbais. La cure et l'église sont également tout proches. Et comme on l'a dit, cet emplacement constitue déjà un lieu de rassemblement pour les fêtes de l'entité, dont la réputation dépasse largement le cadre villageois. Bref, le coeur de Perbais bat à cet endroit, et une place de village n'a de sens qu'au coeur d'une localité.

Espérons que les autorités communales saisiront cette chance unique pour prendre aussi en compte la qualité de la vie des Perbaisiens, et non pas uniquement les sirènes des promoteurs et la rentabilité financière de ce lotissement, par la minimisation des dépenses publiques et la maximisation des rentrées fiscales des futures parcelles. L'aménagement en cours d'une placette à Orbais montre en tout cas que quand un collège le veut, la commune le peut !

Plan disponible sur demande.

C. Legast

Dernière minute : Lors du conseil communal de la mi-décembre, le collège échevinal a fait passer en force le tracé de la nouvelle voirie qui desservira le lotissement, hypothéquant ainsi la physionomie future du village de Perbais.

Même la consultation de la nouvelle Commission Consultative d'Intérêt Général fut rejetée par le bourgmestre, sous le faux prétexte d'un délai incontournable de 150 jours, alors qu'aucune commune ne parvient à s'y conformer sans que cela n'invalide en rien la procédure.

Cherche crèche pour (futur) Noël, désespérément...

ou : En attendant Godot ...

Un entrefilet de notre précédent numéro, concernant la création toujours attendue d'une crèche à Walhain, a suscité quelques réactions. De la commune, d'abord, nous disant que l'aménagement d'une crèche impliquait des locaux, des subsides et un plan de gestion satisfaisant (ce que nous ignorions, évidemment ...).

Mais aussi, et c'est plus intéressant, d'un banquier bruxellois, parent d'une conseillère communale de l'opposition, Mme Nolf (PRL), pour ne pas la citer. Et ce banquier bruxellois nous dit avoir, lui, un projet de crèche pour Walhain, qu'il a présenté aux autorités communales voici un an, mais que celles-ci n'y ont, pour l'instant, pas donné suite.

Il s'agit en fait d'un projet de partenariat entre le banquier, la commune, l'ONE et la Région wallonne : le banquier transformant en crèche une grange située à Nil, la commune louant le bâtiment (avec éventuelle option d'achat), l'ONE garantissant le contrôle sanitaire et médical, et la Région wallonne subsidiant le salaire des puéricultrices.

Renseignement pris auprès du collègue échevinal, celui-ci nous dit avoir étudié ce projet et même en reconnaître le poids, mais n'être pas certain que cette solution soit la meilleure qui existe; et d'ailleurs qu'une seconde proposition est dans la balance, même si elle est moins affinée et qu'elle nécessite l'acquisition de bâtiments qui font aujourd'hui défaut.

Bref, la commune attend que cette seconde proposition se concrétise, un peu pour pouvoir comparer les avantages respectifs des deux projets, tout en sachant très bien que la patience de ce banquier n'est pas éternelle.

Quand on (le programme électoral de la majorité) vous disait que la crèche était quasi opérationnelle... Ce sera peut-être pour un prochain Noël !

C. Legast

Quelques initiatives à épinglez...

En citoyens mordus de cette action organisée par la participation que nous sommes, Province avec le concours des nous nous réservons le rôle de commentateurs attentifs de la politique communale. Nous n'hésitons donc pas, lorsque l'occasion se présente, à souligner les initiatives ou événements heureux qui animent notre commune, surtout lorsqu'ils coïncident avec nos préoccupations.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir des aménagements (marquage au sol) qui améliorent la visibilité et la sécurité aux abords de l'école de Tourinnes; il s'agit là d'un pas intéressant dans la bonne direction. Pour marquer le coup, nous y ajouterions toutefois deux panneaux ludiques du genre "Ralentis, tu approches de mon école" ou "Attention, cartables baladeurs" ...

Tant qu'à parler de sécurité routière, à relever début décembre

de cette action organisée par la Province avec le concours des polices communales de Chastre et Perwez, sous la forme d'un contrôle radar informant le conducteur de sa vitesse et le félicitant s'il respecte les limitations ou le mettant en garde s'il les dépasse. Bonne idée aussi d'y avoir fait participer les élèves de 6ème primaire de l'entité, comme suggéré par la conseillère Mme Smets (Vivre). Par ailleurs, comment ne pas mentionner fin octobre dernier l'opération "Place aux Enfants", une initiative d'éducation concrète de la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec la Ligue des Familles, la Province et réalisée sur le terrain par notre administration communale. Outre son intérêt pédagogique immédiat, cette opération aura permis à de très nombreux enfants de découvrir

l'envers du décor de Walhain. Il ne reste plus qu'à relancer le conseil communal des jeunes qui par le passé a démontré qu'il était une véritable pépinière de citoyenneté active.

Enfin, nous ne pourrions passer sous silence deux brillantes initiatives de la conseillère Mme S. Smets (Vivre), finalement adoptées par le conseil communal unanime, l'une visant à créer un service de parents-secours dans la commune, l'autre ayant pour but de créer une école des devoirs à Walhain. Ce service apparaît comme une des solutions les plus efficaces en matière de prévention de l'exclusion scolaire, donc sociale. Ce projet aura besoin d'animateurs bénévoles pour accompagner les enfants les mardis et jeudis de 16 à 18 heures.

Voilà qui clôture l'année en beauté.

D. Gallez et J. Coppin

Savez-vous que...

La Province compte distribuer prochainement des semences de fleurs de talus (bleuets, nielles, chrysanthèmes des prés, millepertuis, coquelicots, compagnons blancs et rouges, etc. ...) pour embellir les espaces non cultivés comme les bords de routes, talus et friches. Cette action, à l'initiative du laboratoire d'écologie des prairies de l'UCL, s'inscrit dans le cadre d'une campagne biodiversité qui s'amplifie dans un bon nombre de communes mais s'adresse aussi bien aux particuliers. Utile précision : les variétés sélectionnées ne sont pas de nature à envahir, ni les cultures ni les parterres entretenus. Pour tout renseignement, sonnez le 010 - 23 63 20.

Le saviez-vous ?



LE COIN DES GOURMETS

C'est la saison des moules : une autre façon de les accommoder.

Prendre un kg de moules par personne, les laver, égoutter, faire ouvrir dans une poêle sur feu assez vif; enlever et jeter une des deux coquilles de chaque moule mais garder l'autre, disposer les moules dans un plat creux et garder au chaud dans le four en couvrant pour éviter qu'elles dessèchent. Quand toutes les moules sont ouvertes, garder le jus de cuisson, faire un roux blanc et mouiller avec le jus de cuisson en versant doucement car il peut y avoir encore un peu de sable. Laisser cuire doucement, poivrer mais attention au sel, car le jus des moules est déjà salé ! Goûter et rectifier si nécessaire. Ajouter à cette sauce un bon verre de vin blanc sec (Loire ou Moselle) donner un ou deux bouillons et napper les moules de cette sauce en réchauffant si besoin est. Déguster avec une baguette fine et du beurre.

Vous finirez votre bouteille de vin en mangeant, et si c'est déjà fait, alors il ne vous reste, hélas, plus qu'à en ouvrir une autre ...

J. Foret et ce coup-ci, c'est bien orthographié : sans ^ !

A propos d'engrais et de compost.

Walhain étant un village «rural», la plupart d'entre nous possèdent un jardin. Or, savez-vous que ce ne sont pas uniquement les usines et les industries qui polluent les nappes aquifères -d'ailleurs des normes de plus en plus strictes les obligent à commencer à tenir compte de l'environnement- mais aussi nos habitudes de vie journalière (nos habitudes ménagères!). En effet, les engrais composés et autres produits «d'entretien», les tue-toutes-sortes-de-pesticides-virus-et-autres, que nous employons si généreusement dans nos jardins, se retrouvent finalement dans nos eaux de surface puis dans la mer. Rappelez-vous l'hécatombe des cachalots sur nos côtes il y a quelque temps... D'ailleurs l'augmentation du coût de l'eau reflète le coût croissant de sa dépollution (qui n'est qu'une demi-solution, car les résidus de la dépollution posent aussi des problèmes!).

Le mieux, c'est donc de considérer le problème à la base et de polluer moins ! Ceci est donc la première

raison pour fabriquer notre engrais nous-mêmes sous forme de compost.

Deuxièmement, en employant de l'engrais chimique de synthèse, nous forçons les plants à une croissance malsaine et rapide. En effet, les jeunes pousses formées à la hâte, et qui ont à peine le temps de mûrir, constituent une savoureuse bouchée pour les parasites. Elles sont molles et facilement pénétrables pour les orifices buccaux de nombreux insectes. Elles forment une «table garnie» pour tout ce qui est à l'affût de sucres de plantes. Un bon jardinier ne travaille plus avec des engrais chimiques de synthèse dans son jardin !

Ces engrais peuvent donc être remplacés par de l'engrais naturel. Par exemple, les fumiers de vache et de cheval bien décomposés. Mais ceux-ci n'étant pas toujours aisés à se procurer, il existe une méthode simple et accessible à chacun possédant un jardin, même petit : le compost. Le faire soi-même n'est pas difficile et nous décrivons le processus dans notre prochain «Avis en Vert».

C. Ronse



Ca y est, elle est sur rails. Et même si nous aurions préféré une véritable (et légale) Commission Consultative d'Aménagement du Territoire (pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué... ?), nous jouerons le jeu s'il en vaut la chandelle. Réunis par deux fois en novembre dernier, les membres de la CCIG ont mis au point, par consensus, le règlement d'ordre intérieur. Celui-ci vient d'être approuvé, moyennant quelques amendements communal, lors du conseil communal de Vivre qui ne voulait pas qu'on touche au texte. Quant à nous, nous aurions préféré que les propositions de modifications reviennent (ou non) avant une nouvelle approbation par le conseil communal.

**Commission
Consultative
d'Intérêt Général
(CCIG).**

Un grand regret cependant : la représentante des étudiants de la Commune n'ayant que 16 ans, il lui a été retiré le droit de vote; le secrétaire communal affirme en effet qu'à cet âge on bénéficie bien de ses droits civils et politiques, mais qu'on ne peut les exercer. Elle n'aura donc qu'une voix consultative au sein d'une commission ... consultative. Reste à élire en janvier le bureau de cette commission : le président, le secrétaire et leurs suppléants.

Nous pourrions enfin alors entrer dans le vif du sujet : contrat de rivière de la vallée de la Dyle (le Nil et affluents, l'égouttage, l'emploi ou non d'écocantonniers de rivière, ...), modification du plan de secteur, sécurité routière, etc. ... tous sujets qui nous tiennent particulièrement à coeur et sur lesquels nous travaillons régulièrement lors des réunions mensuelles de notre locale, et dont le journal est le reflet.

V Lethé, représentant Ecolo à la CCIG.

Nourrir les oiseaux en hiver (uniquement quand il gèle) c'est bien; les abreuver (en grillageant la surface de l'eau pour éviter qu'ils se baignent dedans puis gèlent) c'est encore mieux. Mais leur permettre de dormir abrités la nuit, c'est le nec plus ultra ! Il suffit pour cela, par exemple, de laisser vos pots de fleurs sur les appuis de fenêtre tout l'hiver. Plusieurs espèces de passereaux se dissimulent dans les natures mortes qui ornent alors vos fenêtres. Il fallait y penser ...

